

situation de notre ville, devenue, à cette époque, l'entrepôt commercial d'une grande partie de l'Europe, la création à Lyon de quatre foires annuelles, dotées, par nos rois, de tous les privilèges qui avaient assuré si longtemps la prospérité des foires de Champagne, l'établissement de la fabrique lyonnaise de soierie, sous le patronage de Louis XI, et enfin l'arrivée d'un grand nombre de familles, chassées de Florence par les dissensions politiques et qui, en venant créer dans notre ville des maisons de banque et des fabriques d'étoffes d'or et de soie, donnèrent au commerce lyonnais et à notre industrie de luxe un essor inconnu jusqu'alors. Aussi, cette époque fut-elle, plus que toute autre, le temps des fortunes rapides et prodigieuses.

Toutes ces causes de prospérité eussent suffi déjà, pour accroître, dans une large mesure, le nombre des acquisitions des terres nobles par des bourgeois enrichis par le commerce et désireux d'ajouter aux satisfactions du luxe celles que donnait, à cette époque, la possession d'un domaine féodal.

Mais, à Lyon, ce mouvement fut encore favorisé par deux causes particulières à notre ville et à nos provinces.

Ce fut, d'une part, l'affranchissement du droit de franc-fief accordé aux bourgeois de Lyon, possédant, en immeubles, une valeur de 500 livres tournois, par un édit de Charles VIII, du mois de décembre 1495, qui accorda, en outre, à nos conseillers de ville, le privilège d'être anoblis par l'exercice des fonctions municipales (2). Ce fut, d'autre part, la confiscation des nombreuses seigneuries possédées

---

(2) *Recueil des privilèges des prévôt des marchands, échevins et habitants de Lyon*, p. 1 et 7.